



**Syndicat confédéré des
Chirurgiens-Dentistes
du Val de Marne**

Le Président,

LA FIN DE L'ETAT DE DROIT ?

En juin, j'écrivais « Exercice conventionnel : où va-t-on ? » Après ce que nous venons de vivre, il est légitime de penser que l'Exercice conventionnel ne respecte plus l'Etat de Droit.

Nous voulons simplement, mais clairement, bien mettre en valeur 3 faits indiscutables :

- 1- L'appel de la cotisation ASM majoré a été rejeté par le Conseil d'Etat au motif qu'il était rétroactif. Et le calcul étant annuel, tout devait être annulé et non uniquement les 2 mois rétroactivement appelés contrairement à ce qui était signé.

On peut raisonnablement écrire : « Tel est pris qui croyait prendre ». Si le Directeur général de l'UNCAM n'avait pas cherché à nous faire payer plus que ce qui était prévu, nous CNSD, c'est-à-dire un certain nombre de Présidents départementaux qui ont saisi les TASS, nous ne serions pas intervenus.

Ainsi sur le seul point du droit, le Directeur Général de l'UNCAM est responsable exclusivement de cette situation (voir circulaire spéciale de Juin à nos adhérents).

- 2- Sur le plan conventionnel, la crédibilité de la signature.

Nous, ch-dentistes, avons respecté tous nos engagements. Tous. Par contre, le Directeur général de l'UNCAM, non seulement a voulu nous faire payer plus, mais il a aussi refusé d'appliquer un certain nombre d'engagements comme le C à 22€, les tarifs spéciaux DOM-TOM, la transposition de cet accord aux Centres de santé, la mise en place de la CCAM. Il n'y a donc pas eu respect des engagements écrits signés.

- 3- Mais sur le plan comptable, il y a pire. Quand le Directeur général affirme que l'équilibre financier de l'accord n'est pas respecté, il est contredit par les comptes nationaux de la santé :

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DENTAIRE DEPUIS 12 ANS

(Sources : Comptes Nationaux de la Santé, DREES)

	Prestations de sécurité sociale	Etat et CMUC	Mutuelles	Sociétés d'assurances	Institution de prévoyance	Ménages	TOTAL
1995	2 323	29	967	596	293	1 742	5 950
1996	2 385	31	1 021	622	326	1 762	6 147
1997	2 429	34	1 066	567	381	1 784	6 261
1998	2 399	35	1 147	541	445	1 848	6 415
1999	2 411	36	1 187	519	468	1 837	6 458
2000	2 436	66	1 206	493	503	1 965	6 669
2001	2 689	143	1 280	549	617	1 998	7 276
2002	2 777	154	1 373	644	689	2 057	7 694
2003	2 963	178	1 476	748	692	2 184	8 241
2004	3 055	203	1 617	762	727	2 266	8 630
2005	3 046	189	1 641	744	706	2 396	8 722
2006	3 155	206	1 665	771	715	2 568	9 080
2007	3 258	285	1 781	792	758	2 480	9 355

Président: Dr Jean RICHARD 33, rue de la Citadelle 94110 ARCUEIL Tel : 01 45 47 43 13 Fax : 01 45 47 56 60
Secrétaire Général: Dr Hertzé MIMOUN 18, Av. Gambetta 94700 MAISONS ALFORT Tel : 01 43 68 37 81 Fax : 01 45 18 53 71
Trésorier: Dr Yvan BRASSECASSE 16, Rue Marc Sangnier 94700 MAISONS ALFORT Tel & Fax : 01 43 96 89 89
Vice Président: Dr Jacques MONGREDIEN - 70, rue Gagnée 94400 VITRY S/Seine Tel : 01 46 71 87 36 Fax : 01 46 72 92 41
Conseiller du Président: Dr Alain AUBIGEON - 4, Av. Anatole France 94600 CHOISY le Roi Tel : 01 48 52 72 72 Fax : 01 48 92 14 78

Ainsi de 2005 à 2006 le surcoût a été de 109 M d'€
de 2006 à 2007 → 103 M d'€

De ces sommes il convient de retirer l'évolution annuelle moyenne :
De 1995 à 2005 la progression moyenne annuelle a été de 72.3 M d'€
Or rappelons le : l'accord prévoyait que nous apportions chaque année par notre ASM 137 M d'€ et
l'UNCAM abondait de 67 M d'€ ; soit au total 204 M d'€

Sur une seule année cela représente à peine moins que l'augmentation des prestations SS sur 2 ans !
Et sur ces 212 M d'€ combien reviennent exactement à la réforme ? 60 ? 70 M d'€ ?
Comment en France, en 2008, un Haut Responsable peut oser déformer la réalité à ce point ?

D'autant que :

- **Il y a lieu de s'interroger pourquoi les revalorisations de la nomenclature n'ont engendré que 212 M d'€ sur 2 ans ! Et ceci toujours sans tenir compte de la progression annuelle constatée depuis 1995 !**
- Nous aurait-on fourni des données fausses ou partielles et orientées pour abuser nos négociateurs ? Au vu de ces chiffres officiels, il y a lieu de se poser fortement la question.

D'ailleurs lorsque j'ai soulevé le problème aux Universités d'Eté de la CNSD en citant ces chiffres officiels, le Directeur général de l'UNCAM a osé les contester. La mauvaise foi a ses limites.

Aussi, en conclusion :

Lorsque le Directeur général de l'UNCAM veut récupérer ce que le Conseil d'Etat lui fait rendre, il se comporte en Haut Fonctionnaire irresponsable. La CNSD a bien sûr refusé. Et naturellement, il aurait assorti cette exigence de revalorisations ridicules des lettres clefs et la satisfaction des quelques revendications qu'il avait refusées auparavant. Mais quel crédit accorder à un Homme qui n'avait pas tenu ses engagements antérieurs ? **Et qui de surcroît fournit maintenant des informations tendancieuses à nos parlementaires.**

De plus il ne veut pas s'engager à demander de réduire la subvention accordée aux Centres de soins (voir doc), il ne veut faire payer que le secteur libéral ! L'inéquité est son credo.

Devant notre refus, il s'est tourné vers le parlement où il a trouvé l'oreille attentive de certains députés de la majorité. Ceux-ci ont voté le 31 octobre un amendement fixant le principe de déléguer au Directeur de l'UNCAM le pouvoir de modifier, unilatéralement, la part prise en charge par l'A.M. dans les cotisations des praticiens de l'art dentaire exigibles en 2009.

Ces députés ont donc voté le principe d'une récupération de ce que le Conseil d'Etat nous a rendu.

C'est le principe qui a été adopté. Les quelques députés présents savaient-ils exactement ce qu'ils faisaient ? Il est encore temps d'utiliser tous les moyens dont NOUS TOUS, même INDIVIDUELLEMENT, disposons pour faire pression dans la presse, sur les députés et sénateurs pour demander d'agir.

Les chiffres le montrent clairement : sur 2006-2007 l'abondement prévu par l'UNCAM suffit largement à équilibrer l'augmentation en sus de la moyenne annuelle.

Tout ceci sur fond de crise financière et économique où les puissants de notre pays ont leur large part de responsabilité (certes, là au moins la France n'a pas le monopole).

La formule « ne vous demandez pas toujours ce que votre syndicat peut faire pour vous, mais aussi, parfois, ce que Vous, vous pouvez faire pour votre syndicat, pour votre profession » est parfaitement adaptée à la situation incroyable que nous vivons.

Bonnes fêtes de fin d'année malgré tout.

Jean RICHARD